



COMITE NATIONAL DU
ASSEMBLEMENT POUR LE DEVELOPPEMENT

DECRET D/2021/ 0020 /PRG/SGG

PORTANT NOMINATION A UN POSTE DE RESPONSABILITE

LE PRESIDENT DE LA TRANSITION

u le Communiqué N° 1 /CNRD/2021/PRG/CNRD/ du 05 septembre 2021, portant prise effective du pouvoir par les Forces Armées ;

u le procès-verbal de réunion N°001 du 16 Septembre 2021, faisant du CNRD organe central de décision et confirmant le Président du CNRD Président de la transition, Chef de l'Etat ;

u l'ordonnance N°2021/001/PRG/CNRD/SGG du 16 Septembre, portant prorogation des lois nationales, des conventions, traités et accords internationaux en vigueur.

DECRETE

Article 1^{er} : Le Colonel Fanta Djiba CAMARA précédemment commandant de se est nommé Chef d'Etat-major adjoint de l'armée de l'air en remplacement du Colonel Mamoudou DIAKITE.

Article 2 : Le présent Décret, prend effet à compter de sa date de signature et sera enregistré et publié au journal officiel de la République.

Conakry, le12 OCT. 2021....2021



Colonel Mamadi DOUMBOUYA